



# **REDACTION ET CORRESPONDANCES ADMINISTRATIVES**

## **CAS PRATIQUES : LA NOTE ADMINISTRATIVE**

Cas pratique 1 : Monsieur ANAPA COBI est intégré dans la Fonction Publique camerounaise le 7 mars 1981, en qualité de Technicien Principal d'Agriculture date de sa prise de service. Il est **mis en disponibilité** le 1<sup>er</sup> octobre 1987 pour entreprendre des études universitaires au NIGERIA et reprendra service le 15 octobre 1991. L'intéressé est revenu nanti d'un « Master of science in Agriculture Biology ». Son dossier physique révèle qu'il a bénéficié à son insu de deux (02) avancements d'échelon, en acte collectif, pendant sa mise en disponibilité, en violation de la loi. Il réclame un effet de carrière sur la base de son nouveau diplôme nonobstant ce dysfonctionnement de l'administration.

Le dossier vous est coté pour étude et actions appropriées.

Cas pratique 2 : Vous constatez que les services de la mairie n'ont pas l'effigie des différents maires qui se sont succédés jusqu'ici depuis la création de la commune de votre ressort et vous souhaitez qu'il y'ait en guise de reconnaissance leurs images dans un endroit précis de la mairie.

Préparez une note d'information à l'actuel maire afin qu'il adhère à votre idée.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix – Travail – Patrie*

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME  
ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES

SOUS DIRECTION DES PERSONNELS FONCTIONNAIRES

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace – Work – Fatherland*

MINISTRY OF PUBLIC SERVICE AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE OF CAREER MANAGEMENT

SUB DEPARTMENT OF ESTABLISHED PERSONNEL

N° 021 /N/MINFOPRA/SG/DGC/SDPF

Yaoundé, le 06 mai 2005

### **NOTE**

A l'attention de Monsieur le Ministre de la  
Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Objet : Reclassement de Monsieur ANAPA COBI.

Le dossier de reclassement de Monsieur ANAPA COBI, Technicien Principal d'Agriculture (Mle 147 546-0) dans le cadre des Ingénieurs d'Agriculture appelle certaines précisions.

L'exploitation de ce dossier révèle que l'intéressé a été mis en disponibilité par arrêté n° 01450/DPE/SDPF/SPST/B2 du 30 avril 1988 pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1987, et d'une durée de quatre (04) ans, à l'effet de poursuivre ses études au Nigeria. Celles-ci seront concrétisées par l'obtention d'un « Master of Science in Agriculture Biology » délivré le 23 septembre 1991 par l'Université d'Ibadan. Ce diplôme permet à celui qui en est titulaire de prétendre à un recrutement sur titre dans le grade d'Ingénieur d'Agriculture, conformément à l'arrêté n° 134/CAB/PR du 02 juin 1977 fixant la liste des écoles étrangères ou internationales formant les fonctionnaires de la Production rurale.

En outre, le certificat de reprise de service du susnommé en date du 26 novembre 1991 dévoile que le sieur ANAPA COBI a repris service le 15 octobre 1991, il en va de même pour l'arrêté n° 00660/MFPRA/DPE/SDPF/SPAT/BPO du 03 juin 1999 mettant fin à la disponibilité de celui-ci en régularisation.

Cela étant dit, en application des dispositions de l'article 81 (1) du décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 « la disponibilité est la position du fonctionnaire qui placé temporairement hors de son cadre, cesse de bénéficier pour la durée de cette position, de ses droits à la rémunération, à l'avancement et à pension. »

Or, dans le cas d'espèce, le susnommé a continué à avancer malgré sa position de mise en disponibilité comme en témoigne l'arrêté n° 0099/MFPRA/DPE/SDPF/SPAT/BP du 07 novembre 1996 portant avancement d'échelon de certains Techniciens principaux d'Agriculture.

Compte tenu de ce qui précède, il conviendrait sauf meilleur avis, de rapporter les dispositions de l'arrêté sus-évoqué en ce qui concerne Monsieur ANAPA COBI et procéder à son reclassement dans le cadre des Ingénieurs d'Agriculture.

Le Sous directeur des Personnels Fonctionnaires

Prénom + nom

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
*Paix – Travail – Patrie*

-----  
MAIRIE DE NASLA  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
*Peace – Work – Fatherland*

-----  
NASLA COUNCIL  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
-----

N° \_\_\_\_\_/N/MN/SG/

Nasla, le

**NOTE**

A la haute attention de Monsieur le Maire

Objet : Effigie des maires.

Le rayonnement d'un édifice public repose sur plusieurs paramètres au rang desquels l'on peut citer entre autres la propreté, la disposition et la visibilité de l'enseigne, la peinture, les effigies.

S'agissant de ce dernier point relatif aux effigies, il me semble qu'apposer les portraits des anciens maires y compris celui de l'actuel, au mur du hall principal, permettraient de rappeler à toute personne en service à la mairie ou non le passage des personnalités qui ont contribué tour à tour à l'évolution de la mairie de NASLA.

De plus, cette approche pourra participer à éveiller la conscience des visiteurs sur le caractère dynamique, des forces vives de la localité.

En outre, cette initiative aura l'avantage à notre avis, d'apaiser les clivages sociaux éventuels qui pourraient naître des dynamiques d'alternance politique à la tête de la mairie.

Sous ce rapport, si vous en avez convenance, les recherches nécessaires pourraient être entreprises auprès des personnes ressources telles que les autorités traditionnelles afin de déterminer ceux qui se sont succédés à la tête de cette mairie depuis sa création.

Hautes instructions attendues. /-

Le cadre d'appui

Ezechiel BIRAGO